Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_144_2026-DE

Montereau FAULT-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour la fourniture et la pose de stationnement cyclable sur la commune de Montereau-Fault-Yonne

DATE D'AFFICHAGE

29 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice	35
présents	28
votants	33

N° D_144 _2026 (Service Développement Durable)

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 septembre deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoints au Maire, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SONI MAZOUZI, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Mme BENADDA-SAHRIDJ représentée par M. REGUIG, Mme CAMACHO représentée par M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES représentée par Mme SARICA AYGAN, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX, Mme DOIGNON représentée par Mme BILLÉ.

Absent(e)s : Mme SAINTE ROSE, M. VILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme DOURET.

La Communauté de Communes du Pays de Montereau, dans le cadre de son schéma directeur cyclable intercommunal adopté le 27 septembre 2021, développe les mobilités douces sur l'ensemble de son territoire en développant entre autres actions, l'installation de stationnements vélos.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Montereau porte un marché de fourniture et de pose d'arceaux vélos avec l'entreprise « Signaux Girod ». Ce marché comprend notamment, pour les communes le souhaitant, la possibilité d'ajouter une platine métallique sur laquelle figure le logo ou le nom de la commune. Cette option facultative est refacturée aux communes concernées au prix de 20,88 € HT par support posé sur son territoire.

La commune de Montereau a souhaité installer cette option sur les 140 stationnements vélos qui ont été implantés sur la ville dans le cadre de son partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Ainsi, et conformément à la délibération n°2026/04/60 du Conseil communautaire du 27 avril 2026 (annexe n°1), le montant de la refacturation concernant la commune de Montereau s'élève à 2 923,20 € HT.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_144_2026-DE

Les obligations de chacune des parties, notamment le montant de la refacturation et l'entretien des arceaux vélos, figurent dans la convention globale de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la fourniture et la pose de stationnement cyclable sur la commune de Montereau-Fault-Yonne (annexe n°2).

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code civil,
VU le code de l'environnement,

Vu l'avis favorable de la 4ème commission en date du 24 septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention globale de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la fourniture et la pose de stationnement cyclable sur la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

- **DE VERSER** à la Communauté de Communes du Pays de Montereau la somme refacturée pour l'ajout de platines sur les arceaux vélos où figurent le logo de la Commune de Montereau-Fault-Yonne (2 923,20 € HT).

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE MONTEREAU (Seine-et-Marne)

James Chéron

James CHÉRON